

Le nouveau Palais de justice Transformer le milieu

Béatrice Verge

Numéro 21, automne 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18917ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Verge, B. (1983). Le nouveau Palais de justice : transformer le milieu. *Continuité*, (21), 47–47.

Le nouveau Palais de justice: TRANSFORMER LE MILIEU

Pendant que le quartier Saint-Roch voit son secteur domiciliaire se développer, ses activités commerciales se préciser et que le Vieux-Port se métamorphose, le réaménagement de la basse-ville de Québec prend une ampleur considérable.

La revitalisation du centre-ville a débuté par la réalisation de projets importants: la bibliothèque municipale, la Place de la rivière et l'école Saint-Roch. Le nouveau Palais de justice se dresse maintenant au coeur de cette explosion d'aménagement urbain. Avec lui, la basse-ville fait place à l'innovation. En effet, ce design architectural conçu par le groupe Dimakopoulos, Magnan et associés s'inscrit dans les mouvements de l'architecture contemporaine.

Le Palais de justice épouse au sol la forme triangulaire du terrain longeant l'autoroute Dufferin-Montmorency. Il comporte six étages et un sous-sol aménagés autour d'un atrium. Un revêtement de type mur-rideau enveloppe sa charpente. Verre thermique, ardoise, cuivre oxydé et béton forment l'essentiel de sa composition matérielle.

Son apparence extérieure est volontairement austère. L'édifice se distingue par sa forme et sa couleur. La fonction *Palais de justice* revêt des connotations symboliques qui sont traduites dans le caractère imposant de l'oeuvre.

Pourtant, ce bloc de verre et de béton monumental pourrait être confondu avec un édifice à bureaux ou avec un centre commercial puisque le mur-rideau, introduit dans les années 1950, est identifié depuis 1960 environ comme le signe international de l'édifice à bureaux.

UNE FORME AUTORITAIRE

Un caractère neutre, sans âme se dégage de sa volumétrie et de ses diverses composantes. La réflexion du verre semble vouloir l'animer et l'intégrer partiellement à son environnement. Un mur lisse, froid et aseptique s'élève ainsi à proximité de l'autoroute et accentue cette frontière artificielle.

Son architecture, contrairement à une architecture authentiquement québécoise, n'a rien de l'objet idéal mais correspond à l'idéal social d'une classe privilégiée: l'administration de la justice. La puissance, la force et la hiérarchie émanent de l'innovation formelle. Sa forme de verre stérilisée renvoie à l'éthique de la propreté, de l'hygiénique, de l'inusable et de l'inodore. Sa na-



ture cristalline lui vaut une place imposante dans le paysage urbain et un impact visuel important de nombreux points de la ville. Cette masse sombre omniprésente bouche l'horizon des résidents habitués à admirer le panorama laurentien. Contrastant avec l'ancienne gare du Palais et défiant le profil plus dynamique de l'autoroute, elle se dé-

tache nettement de l'environnement. Le site est habité mais n'est pas mis en valeur. Que dire du choix du site? Le Palais de justice aurait pu trouver un meilleur emplacement en dehors du centre-ville de Québec.

Le complexe immobilier dont il fera partie jouera-t-il vraiment le rôle de centre d'attraction et de plaque tournante de ce secteur urbain en mutation? L'aménagement extérieur nous fait douter du succès souhaité par les autorités.

À LA FAVEUR DE L'AUTOMOBILE

Le traitement architectural n'a pas privilégié l'accès piétonnier en plein air sauf du côté de la rivière Saint-Charles. La passerelle projetée reliant le mail

se fermera de plus en plus au gré des futurs développements de la gare intermodale.

Le nouveau boulevard Jean Lesage a nécessité la démolition de l'hôtel des Cheminots appartenant à l'ensemble de la gare du Palais. Sa planification aurait pu être conçue en fonction d'un accès routier verdoyant et beaucoup plus modeste qui aurait permis la conservation de ce joli petit édifice de la fin du XIX^e siècle. Le déplacement des halles ne fera qu'accroître le rôle prépondérant de l'automobile et des différents moyens de transport.

Les architectes du Palais de justice ont dû travailler avec les exigences du site et les contraintes fonctionnelles du programme. Ils ont réussi à articuler un design intéressant par les couleurs et les matériaux choisis. L'aménagement intérieur ouvert sur un atrium offrira un espace agréable aux usagers. Mais les designers ne peuvent contrôler l'interprétation des gens face à leur réalisation de la même façon qu'ils ne peuvent prévoir le succès de leurs projets.

Dans cet élan de patrimoine à bâtir dans un milieu chancelant et incertain, l'avenir annonce une diversification des vocations. Elle provoquera sans doute des transformations majeures affectant sa population infortunée. En voulant réactiver économiquement ce secteur de la basse-ville, la revitalisation réussira probablement à refouler ailleurs les gens des quartiers avoisinants. Le Palais de justice déjà présent amorce le développement planifié à long terme de cette partie de la ville. Quelles en seront les répercussions? Il faut rester sans contredit vigilant, l'avenir en dépend! ■

Béatrice Verge

Francis Lachapelle